

La vaccination, un acte citoyen solidaire

Durant l'été, de nombreuses manifestations ont eu lieu un peu partout en France pour contester l'obligation de vaccination contre la Covid-19 et la création par l'État du pass-sanitaire. L'apparition du variant Delta a provoqué ce qu'il est convenu d'appeler la 4^e vague. Aujourd'hui, il est impossible de prédire l'évolution ou la disparition de la Covid-19 qui a bouleversé la vie de chacun d'entre nous. Les avis des scientifiques sont sans ambiguïté sur la nécessité de la vaccination qui permet de réduire considérablement la forme grave de la maladie. Rappelons que début août, l'Agence de la biomédecine a recensé 10827 patients infectés par le SRAS-cov-2 dont 2999 patients transplantés rénaux et 7828 dialysés. 460 décès en transplantations rénales et 1530 en dialyse ont été attribués au SRAS-cov2. C'est un constat alarmant et significatif.

Dès l'origine, France Rein s'est fortement investie pour permettre à ses membres greffés et dialysés de bénéficier de la vaccination en qualité de personnes vulnérables. Contrairement à d'autres voix qui se sont élevées de manière surprenante au sein du monde médical pour exprimer des critiques sur les décisions prises par les autorités sanitaires, France Rein a agi avec discernement. Grâce à la considération réciproque entretenue avec les sociétés savantes et les néphrologues, les vaccinations se sont déroulées dans le cadre des recommandations de la DGS et de la HAS. En revanche, il faut regretter le scepticisme d'une fraction des membres de notre communauté sur cette politique destinée à protéger les citoyens de la forme grave de la maladie. A titre d'exemple, nous assistons à des tensions au sein des centres "lourds" de dialyse entre les personnes déjà vaccinées et celles qui refusent obstinément cette vaccination. C'est une situation regrettable. Malgré tous les efforts accomplis en terme de communication, les réticents sont encore trop nombreux pour que soit atteinte cette immunité nécessaire à retrouver une liberté de vie qui concerne tous les citoyens.

Comme on le sait, le traitement immuno-suppresseur imposé aux transplantés réduit considérablement cette immunité. Certains patients ont déjà bénéficié d'une troisième dose largement recommandée, voire d'une quatrième. Il faut encore et toujours insister sur cette vaccination et le respect des gestes barrières qui ont démontré leur efficacité. C'est une mesure de respect d'autrui, de considération de chacun d'entre nous. Nous sommes désormais dans une société où l'individualisme prend le pas sur l'intérêt collectif. Notre communauté de dialysés et transplantés a déjà payé un lourd tribut à cette Covid-19. Il faut donc rester vigilant. Les autorités de santé s'accordent pour préconiser une troisième dose de vaccin, c'est dire l'importance de la vaccination.

Pour ma part, je considère que la vaccination obligatoire est un encadrement de la liberté dont chaque citoyen dispose et non une atteinte à cette liberté. Il me semble que dans ce débat, l'excès de démocratie conduit à des attitudes contestables dès lors qu'elles sont contraires à l'intérêt général. France Rein doit donc poursuivre son engagement aux côtés des autorités de santé pour développer la vaccination afin de réduire autant que faire se peut la vulnérabilité et la fragilité des membres de notre communauté. L'immunité collective doit être l'objectif majeur ayant pour but de retrouver une vie normale.

Alain Trouillet
Président
de France Rein

